Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260212-260212_11-DE

N° 260212-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de Monsieur Yann KERGOAT, Maire.

Nombre de conseillers : 16 **Présents :** 14 **Votants :** 15 **Procurations** :1

PRESENTS : KERGOAT Yann, LESTIC Marie-Thérèse, MOLLE Anabelle, THOMAS Frédéric, L'ANTHOEN-CHARLES Michelle, LE GALL Sylvain, LE CARLUER Marie Philomène, CARTRY Alain, Martine MADAULE-LOUET, LE GAC Bernard, DUBUIS Carole, LE CORRE Marie-Josée, LE QUELLEC Laurent, BARRE Gérard

ABSENCES : LE BRAS Yvon, TURPIN Sylvie,

POUVOIRS : Mme Sylvie TURPIN donne pouvoir à Monsieur Yann KERGOAT.

Mme LE CARLUER Marie Philomène a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : EFFACEMENT DES RESEAUX A KERAUDY

Afin de mettre en valeur le bourg de Kéraudy, la commune souhaite procéder à la rénovation de la voirie du bourg.
Au préalable, il convient de procéder à l'effacement des réseaux, ce qui participera à l'embellissement de ce bourg.

Notre commune ayant transféré les compétences « travaux d'éclairage public » et travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie (SDE22), ce dernier a réalisé une pré-étude pour ces travaux d'effacement des réseaux qui s'élève à 242 800 € TTC, dont 192 314,82 € TTC, resteraient à la charge de la commune, dont 8% de frais d'études et d'ingénierie.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de se prononcer sur le montant des travaux, mais de valider le principe afin que le Syndicat d'Energies puisse réaliser l'étude définitive.

VU l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis favorable de la Commissions Voirie du 09 février 2026,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260212-260212_11-DE

APPROUVE Le lancement de l'étude pour l'effacement des réseaux sur le bourg de Kéraudy

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à donner l'accord de principe au Syndicat d'Energie.

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU	Le secrétaire de Séance
Yann KERGOAT	Mme LE CARLUER Marie-Philomène